

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026**

Présents :

Maire : COULLOMB Fabien, président de séance

Adjoints au Maire : SAVELLI Eric – ROZIER Annie – PEREZ François – LABELLE Séverine

Conseillers municipaux : LESCUYER-CHAVASSE Thierry – PAILHES Gérard – CHARTIER Monique – ESTRATA Jean-Louis
TOGNON André – ARACIL Magali – FATIGA Paolo – ESCOLIER Jennifer – BRETON Delphine
ROSSIT Floriane – LANCELOT Anne – CATALANO Fabien

Procurations : SERMENT Sandrine à COULLOMB Fabien – MEILHAC Laurent à LANCELOT Anne

Mme ROSSIT Floriane est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2026
- 2 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 3 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) budget principal
- 4 Approbation du CFU – budget assainissement
- 5 Fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
- 6 Désignation des membres des commissions municipales
- 7 Elections des délégués auprès des structures intercommunales
- 8 Désignation des représentants auprès des associations et organismes extérieurs
- 9 Désignation des correspondants de la collectivité
- 10 Fixation de la composition du CCAS
- 11 Avenant n°2 à la convention Autorisation du Droit des Sols avec la CCDSP
- 12 Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h et constate que le quorum est atteint

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2026

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations sur le compte rendu du 21 mars 2026.

Il précise que sera fait mention au compte rendu de la lecture de la charte de l'élu local lors de la séance d'installation du Conseil Municipal.

En l'absence d'autres observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 21 mars 2026.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire demande aux membres du conseil Municipal s'il y a des observations sur le règlement intérieur du Conseil Municipal soumis au vote ce soir.

En l'absence d'observation il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du CFU budget principal

M. le Maire peut présider la séance pour le vote des deux délibérations relatives au compte financier unique (CFU) car il ne s'agit pas de son budget (nouvelle mandature), il peut également participer aux débats et n'a pas besoin de sortir de la salle

M. le Maire et M. PEREZ François, 4^{ème} adjoint présentent le compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 suivant :

- Résultat section de fonctionnement excédent de : 541 891.92 €
Résultat antérieur reporté : 766 648.55 €
Résultat de clôture 2025 : 1 308 540.47 €

- Résultat section d'investissement déficit de - 190 320.71 €
Résultat antérieur reporté : 338 698.12 €
Résultat de clôture 2025 : 148 377.41 €

- Résultat net global : 1 456 917.88 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déclarer que le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025 dressé, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- D'approuver le compte financier unique 2025 de la commune de Rochegude
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du CFU budget assainissement

M. le Maire et M. PERERZ François, 4^{ème} adjoint, rappellent que l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 concernant le budget assainissement font apparaître le résultat suivant :

- Résultat section de fonctionnement déficit de : - 25 706.60 €
Résultat antérieur reporté : 56 327.10 €
Résultat de clôture 2025 : 30 620.50 €

- Résultat section d'investissement déficit de : - 15 373.35 €
Résultat antérieur reporté : 91 651.96 €
Résultat de clôture 2025 : 76 278.61 €

- Résultat net global : 106 899.11 €

M. LESCUYER-CHAVASSE Thierry, conseiller municipal délégué, demande si ce déficit sur le budget assainissement relève d'un problème structurel. M. le Maire et Mme COMBIER Amélie, Directrice Générale des Services, lui répondent qu'il s'agit notamment d'un problème de baisse des recettes dû au faible nombre de construction et de raccordement sur les dernières années

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De déclarer que le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025 dressé, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- D'approuver le compte financier unique 2025 du budget assainissement de la commune de Rochegude
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Fixation des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués

M. le Maire indique que comme il a été promis lors de la campagne électorale les élus souhaitent baisser leurs indemnités de 20%.

La base peut évoluer dans le temps car ce sont des indices de l'état. Aujourd'hui le montant maximum pour le Maire c'est 55,7% soit un montant de 2289,56€ bruts, monsieur le Maire, propose de passer ces indemnités au taux de 44,56%, soit une baisse mensuelle de 457,91€ bruts correspondants à une baisse de 20%.

Le taux maximum pour les adjoints est de 21,38% soit 878,83€ bruts. En répartissant l'enveloppe entre les adjoints et les conseillers délégués et en y appliquant une baisse de 20% on arrive à un montant de 499,84 € bruts pour les adjoints et 246,63 € bruts pour les conseillers délégués.

M. le Maire précise que sur une année cela représente 16 040€ euros d'économie et sur un mandat 96 245 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Fixer le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux aux taux suivants :
 - o Maire : 44,56 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - o 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e adjoints : 12,16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - o Conseillers municipaux délégués, dans la limite de 4 : 6,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Dire que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;
- Dire que les indemnités sont versées mensuellement
- Dire que les indemnités seront versées avec effet rétroactif à la date d'installation du conseil
- Dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des suivants.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Article L.2123-20-1-III : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »

Population total : 1 725 habitants

Fonction	Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel (en euros)
1 ^{er} Adjointe	Sandrine SERMENT	12,16	499,84
2 ^e Adjoint	Eric SAVELLI	12,16	499,84
3 ^e Adjoint	Annie ROZIER	12,16	499,84
4 ^e Adjointe	François PEREZ	12,16	499,84
5 ^e Adjoint	Séverine LABELLE	12,16	499,84
Conseiller délégué	Paolo FATIGA	6,00	246,63
Conseillère déléguée	Jennifer ESCOLIER	6,00	246,63
Conseiller délégué	Thierry LESCUYER-CHAVASSE	6,00	246,63
Conseillère déléguée	Delphine BRETON	6,00	246,63

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6. Désignation des membres des commissions municipales

M. le Maire rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal a fixé le nombre, l'objet et la composition des commissions municipales. Il rappelle l'intitulée de chacune d'entre-elles.

Il demande si le Conseil Municipal est d'accord pour voter à main levée l'ensemble des commissions. Le Conseil Municipal approuve le vote à main levée à l'unanimité.

Il présente au Conseil Municipal les candidatures reçues pour siéger dans les douze commissions et fait part des listes de candidats qui en découlent :

COMMISSION	MEMBRES
CCAS	COULLOMB Fabien SERMENT Sandrine FATIGA Paolo CHARTIER Monique ROSSIT Floriane LANCELOT Anne
Affaires générales	COULLOMB Fabien SERMENT Sandrine ROZIER Annie
Affaires scolaires	COULLOMB Fabien SERMENT Sandrine LABELLE Séverine CHARTIER Monique ROSSIT Floriane CATALANO Fabien
Urbanisme	COULLOMB Fabien ROZIER Annie SAVELLI Eric FATIGA Paolo LESCUYER-CHAVASSE Thierry ARACIL Magali TOGNON André MEILHAC Laurent
Citoyenneté et proximité	COULLOMB Fabien ROZIER Annie SAVELLI Eric ESCOLIER Jennifer BRETON Delphine ARACIL Magali TOGNON André
Projet et Aménagement	COULLOMB Fabien SAVELLI Eric FATIGA Paolo LABELLE Séverine PEREZ François CHARTIER Monique LANCELOT Anne

Finances	COULLOMB Fabien PEREZ François SERMENT Sandrine SAVELLI Eric FATIGA Paolo LESCUYER-CHAVASSE Thierry LANCELOT Anne
Vie du village – Jeunesse	COULLOMB Fabien LABELLE Séverine LESCUYER-CHAVASSE Thierry ESTRATA Jean-Louis CHARTIER Monique ROSSIT Floriane TOGNON André CATALANO Fabien
Travaux – réseaux - voiries	COULLOMB Fabien FATIGA Paolo SAVELLI Eric PEREZ François PAILHES Gérard MEILHAC Laurent
Agriculture – ruralité - chemins	COULLOMB Fabien BRETON Delphine SAVELLI Eric ROZIER Annie PAILHES Gérard
Culture et patrimoine	COULLOMB Fabien LESCUYER-CHAVASSE Thierry ESTRATA Jean-Louis PAILHES Gérard LANCELOT Anne
Communication – ressources humaines	COULLOMB Fabien ESCOLIER Jennifer PEREZ François FATIGA Paolo LABELLE Séverine ROZIER Annie

Mme ARACIL Magali, conseillère municipale, demande pourquoi ne figure pas la commission des impôts. M. le Maire lui répond que cela fera l'objet d'une autre délibération mais qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7. Elections des délégués auprès des structures intercommunales

a) Election de la commission spéciale de l'entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH

M. le Maire informe de la candidature de Sandrine SERMENT, Jean-Louis ESTRATA et Floriane ROSSIT. Il précise qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nomination de Sandrine SERMENT, Jean-Louis ESTRATA et Floriane ROSSIT comme membres de la commission spéciale de l'entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

b) Désignation du référent auprès du comité de suivi de l'entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH

M. le Maire informe de la candidature de Floriane ROSSIT. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Floriane ROSSIT comme référente auprès du comité de suivi de l'entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8. Désignation des représentants auprès des associations et organismes extérieurs

a) Election des délégués au collège électoral de territoire d'Energie Drôme – SDED

M. le Maire informe de la candidature de Fabien COULLOMB et Paolo FATIGA. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Fabien COULLOMB et Paolo FATIGA délégués au collège électoral de Territoire d'Energie Drôme – SDED ;

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

b) Election des délégués auprès du syndicat RAO

M. le Maire informe de la candidature de Fabien COULLOMB et Paolo FATIGA. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Fabien COULLOMB et Paolo FATIGA comme délégués titulaires auprès du syndicat RAO ainsi que Delphine BRETON et Eric SAVELLI comme délégués suppléants.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

c) Election délégués SIFA

M. le Maire informe de la candidature de Eric SAVELLI. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Eric SAVELLI comme délégué titulaire auprès du SIFA et Floriane ROSSIT comme délégué suppléant.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

d) Désignation des représentant auprès de la FEVIFO

M. le Maire informe de la candidature de Eric SAVELLI. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Eric SAVELLI comme déléguée titulaire auprès de la FEVIFO et Delphine BRETON comme délégué suppléant.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

e) Représentants ASA canal du Comte

M. le Maire informe de la candidature de Fabien COULLOMB, Eric SAVELLI et Delphine BRETON. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Fabien COULLOMB, Eric SAVELLI et Delphine BRETON comme représentants auprès de l'ASA du Canal du Comte.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

f) Représentants HARPE

M. le Maire informe de la candidature de Thierry LESCUYER-CHAVASSE, Gérard PAILHES et Jean-Louis ESTRATA. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Thierry LESCUYER-CHAVASSE, Gérard PAILHES et Jean-Louis ESTRATA comme représentants auprès l'association HARPE.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

g) Représentant CNAS

M. le Maire informe de la candidature de Jennifer ESCOLIER. Il précise qu'il n'y a pas d'autre candidat. Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Jennifer ESCOLIER comme déléguée élu auprès du CNAS et de Dire que le délégué agent sera nommé par M. le Maire parmi le personnel communal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9. Désignation des correspondants de la collectivité

M. le Maire rappelle que la collectivité doit désigner plusieurs correspondants et référents parmi les conseillers municipaux, Il informe de la candidature de Eric SAVELLI aux fonctions de correspondant sécurité routière, de Paolo FATIGA comme référent titulaire ambroisie, Eric SAVELLI comme référent suppléant ambroisie et Gérard PAILHES comme correspondant défense,

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Eric SAVELLI comme correspondant sécurité routière ; Paolo FATIGA comme référent territorial titulaire et Eric SAVELLI comme référent territorial suppléant pour le plan d'action départemental de lutte contre l'ambrosie ; Gérard PAILHES comme correspondant défense.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10. Fixation de la composition du CCAS

M. le Maire rappelle que le CCAS comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal. Il précise qu'il doit y avoir autant de membres élus (hors maire) que de membres non élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de

- Fixer à 13 le nombre des membres du CCAS de Rochegude ;
- Dire que le CCAS comprend ainsi le Maire, six membres élus par le Conseil Municipal en son sein et six membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

11. Avenant à la convention ADS

M. le Maire précise que le service ADS est le service qui Service instruit les demandes d'urbanisme et qui est géré par la CCDSP (communauté de communes)

Il rappelle qu'à la demande de la CCDSP il est nécessaire de modifier certaines disposition de la convention entre la commune et la CCDSP en raison de la complexité croissante de l'instruction des dossiers, les évolutions réglementaires et l'importance de respecter les délais.

Le projet d'avenant n°2 prévoit de :

- ajouter à la liste des demandes et déclarations l'arrêté pour la modification des documents d'un lotissement ;
- ajouter d'une cotation à 1 équivalent PC pour les arrêtés de modification des documents d'un lotissement ;
- modifier la cotation des CUB à 1 équivalent PC ;
- supprimer le versement intermédiaire de participation au coût du service ;
- supprimer la mention au nombre moyen d'équivalent PC ;
- ajouter un délai de 7 jours calendaires pour l'enregistrement des dossiers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention du service commun ADS joint en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du service commun ADS.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

12. Questions diverses

- **DIA** : M. le Maire indique que la commune a reçu les DIA 2026-5 à 2026-7 et que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- **Elections à la CCDSP** : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'élection de Marie Fernandez, Maire de Donzère comme présidente de la CCDSP
- **Information à la préfecture** : M. le Maire rappelle que la propriété du travail fourni en tant qu'élu pendant le mandat n'appartient pas à l'élu mais à la commune. Il en va de même pour les mails. M. le Maire porte à la

connaissance des élus qu'un courrier d'information à la Préfecture a été fait en raison de l'effacement des mails de la boîte mail maire et de son historique et des dossiers sur l'ordinateur du maire lors de sa prise de fonction.

- **Réunion avec la Région et le transporteur pour les abris bus du marteau et du Lauron** : certains élus ont fait le tour des abris-bus de la commune. Il n'y a pas de passage piéton possible sur les routes départementales hors agglomération. Pour le Lauron, suivant l'horaire, il y a un bus suivant l'horaire qui doit faire demi-tour et il y a un problème de giration. Il y a également un problème de giration au col de l'aspre. L'abris bus du marteau va être démolit pour permettre de faire des tests de giration. Il y a également une étude pour déplacer l'arrêt de bus devant la mairie vers les oliviers en face des potagers.
- **Carnaval le 4 avril**
- **Cérémonie du 8 mai**

Séance levée à 19h57.

Le Maire, Président de séance,

Fabien COULLOMB

Le Secrétaire de séance,

Floriane ROSSIT

